

*République française*  
*Département de l'Aisne*  
**COMMUNE DE LOUATRE**

**Séance du samedi 11 juin 2022**

Date de la convocation: 03/06/2022

**Membres en exercice :**  
11

*L'an deux mille vingt-deux et le onze juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christelle JULLIEN,*

**Présents :** 8

**Présents :** Christelle JULLIEN, Annie VANCAUWENBERGE, Philippe LEFEVRE, Catherine LEFORT, Josiane POISSINGER, Nadia MARTIN, Gilles CURCHOD, Eric HERMANS

**Votants :** 10

**Représentés :** Jean-Pierre PLOUCHART, Anselme MAURICE

**Excusés :**

**Absents :** Patrick GRYPONPREZ

**Secrétaire de séance :** Annie VANCAUWENBERGE

**DE\_023\_2022 - Objet : Projet du parc Éolien du Ru Garnier**

Après échanges de vues, le Conseil Municipal s'est déclaré à l'unanimité opposé au projet de parc éolien du Ru Garnier sur les Communes d'Armenières-sur-Ourcq et Roccourt-Saint-Martin.

La qualité et l'harmonie de l'environnement, naturel, paysagé, historique et architectural sont un atout majeur pour la qualité de vie et le développement à venir du territoire. La présence de dispositifs de grandes tailles qui domineraient de façon disproportionnée nos forêts, nos reliefs, nous sont apparus incompatibles avec cette qualité que nous devons non seulement préserver, mais développer.

Ces dispositifs porteraient atteinte au caractère de havre naturel protégé que constitue ce territoire dans son ensemble. De la sorte, ils porteraient atteinte au potentiel touristique et au levier de développement économique que cela représente.

Il ne s'agit pas d'un rejet de principe de la transition énergétique ni des futures innovations en la matière. Le Conseil Municipal poursuivra la réflexion sur l'intérêt éventuel de promouvoir des équipements novateurs basés sur d'autres technologies, compatibles avec notre environnement naturel et notre développement économique.

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,** à l'unanimité des membres présents et représentés

**EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de parc éolien du Ru Garnier

**CHARGE ET DELEGUE** Madame le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,  
Christelle JULLIEN

